

Pour que les petits scolaires deviennent grands entrepreneurs



(Re)dorer l'image de l'entreprise sur un territoire où le taux de chômage des jeunes est de 41%, et où la fonction publique reste un rêve empoisonné, c'est l'objectif de la Charte Jeunesse et entreprises.

Page 2

Justice

Le député Boinali condamné à 2 mois de prison avec sursis pour conduite en état d'ivresse



Page 4

Politique

«Un titre irresponsable»: Le sénateur Thani critique l'interview de Kamardine dans le Figaro



Page 9



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

Economie

Pour que les petits scolaires deviennent grands entrepreneurs



Signature de la Charte Jeunesse-Entreprises

(Re)dorer l'image de l'entreprise sur un territoire où le taux de chômage des jeunes est de 41%, et où la fonction publique reste un rêve empoisonné, c'est l'objectif de la Charte Jeunesse et entreprises.

Trouver un ingénieur sur le marché du travail mahorais, pas facile pour un chef d'entreprise. Pour éléver le niveau local de compétence, quatorze* d'entre eux ont décidé de répondre à l'invitation de la préfecture de signer une Charte Jeunesse et entreprises. « Nous l'avions initiée en Essonne, pour la voir ensuite se décliner un peu partout en France », explique le préfet Seymour Morsy.

Il s'agit de changer le regard que le jeune et l'entreprise portent

mutuellement l'un sur l'autre. Les nombreux jeunes (60% des mahorais ont moins de 20 ans) peuvent être les futurs entrepreneurs qui porteront le développement de l'île. Mais cela reste au niveau du défi. Pour le concrétiser, il faut avant tout les informer et les accompagner, sans qu'ils revêtent absolument l'habit du fonctionnaire, sans perspective particulière, guidés par les seuls avantages que procure le poste.

Donner des idées

Méconnues des jeunes, les entreprises ont décidé d'agir. Et le b-a ba, c'est de commencer par l'école. Ce sera le premier axe de la Charte. Pour renforcer le lien école-entreprise, ces dernières s'engagent à inviter les classes de

collège et de lycée à visiter leurs locaux, à accueillir des professeurs pour leur présenter le monde des entreprises, et même accueillir des enseignants en stages courts. Des actions que certaines comme Electricité de Mayotte, mènent déjà : « Outre l'accueil des stagiaires, nous travaillons avec le vice-rectorat sur un réseau école et l'ouverture de nos installations aux scolaires », explique Yacine Chouabia. De son côté, le vice-rectorat s'engage à encourager cette démarche

Toihibou, le jeune directeur d'exploitation d'Enzo recyclage, explique les difficultés rencontrées par les jeunes : « J'ai fait toute ma scolarité à Mayotte, mes études en métropole, mais je visualisais mal les opportunités d'emploi. » Il est la preuve que les opportunités existent, et valide là le deuxième axe de la Charte qui doit inciter à l'information des jeunes pour faciliter leur insertion.

« Est-ce que ça va rapporter ? »

Sur un territoire où n'existent pas de véritable Forums des métiers, les entreprises s'engagent alors à intervenir dans les classes de terminales pour aider les choix d'orientation des élèves, à accroître le recours aux emplois d'avenir et aux formations en alternance, à favoriser la mobilité des jeunes vers d'autres territoire au sein de leurs entreprises, et à organiser des sessions de « speed-dating ».

Les Chambres consulaires que sont la CCI et la CMA doivent organiser une plateforme de recherche de stages, et d'accueil. L'Université aussi est partie prenante en s'engageant à proposer une offre de formation alignée sur

les besoins du territoire.

Le troisième et dernier volet encourage la culture de l'entrepreneuriat. Avec Startupper, l'entreprise Total a une déjà une expertise à l'international dans le domaine, comme l'explique Nicolas Favre : « Nous identifions les projets de création d'entreprise et les accompagnons vers leur lancement. »

Le pétrolier transformé en couveuse, en quelque sorte, et pour les besoins de la cause : « A Mayotte, nous sommes tous dans le même bateau. La formation des uns accroît forcément la compétitivité, et nous évitera dans l'avenir de faire appel aux compétences extérieures. » Puisque comme le rappelle le jeune dirigeant, « nous sommes tous engagés dans une logique de développement basé sur une question 'est-ce que ça va rapporter ?' »...

Des « mini » entreprises créées dans les lycées

De manière concrète, le vice-rectorat s'est engagé à étendre aux lycées mahorais le concours national de la création d'entreprise, à inciter les lycées à créer des « mini » entreprises et, sur le mode Meccano, à mettre à disposition des élèves des kits d'aide à la création d'entreprise. Les autres acteurs, chambres consulaires, entreprise ou Préfecture, s'engagent à accompagner ces jeunes et à développer des actions de tutorat.

Un comité de suivi se réunira une fois par an, mais comme le souligne le préfet Seymour Morsy, il ne doit être qu'accessoire, « rien de lourd, puisque c'est une démarche spontanée des entreprises. » Par contre, toutes celles qui veu-

lent rejoindre la Charte sont les bienvenues : « Il faut rayonner, pour multiplier les possibilités et les métiers », invitait-il.

L'étape suivante pour Yacine Chouabia, c'est la recherche d'un partenariat avec une école d'ingénieur en métropole : « Beaucoup de candidats à Mayotte correspondent au profil d'ingénieur que je recherche, mais les rythmes d'alternance proposées par les écoles sont trop court. Nous travaillons avec le vice-rectorat à la recherche de rythmes proches de deux mois-deux mois. »

Le préfet, les représentants du vice-rectorat et du CUFR, le Medef, la CGPME, la CCI et la Chambre des Métiers, ont donc signé la Charte avec les 14* entreprises participantes. Et toute nouvelle prétendante sera la bienvenue.

Anne Perzo-Lafond

* Cabinet 3A, Groupe Issoufali, Ballou, BFCOI, Colas, EDM, Luvi Ogilvy, SOLAF_SOFAM, PANIMA, SIM, TOTAL, ENZO Technic Recyclage, Imprimah et Corex-Solar



Faits divers

Mineurs violents: une série de faits implique des jeunes placés en foyer



La gendarmerie a été confrontée ces derniers jours à des séries de violences impliquant des mineurs pris en charge dans des foyers. Samedi dernier, un groupe de jeunes placés au foyer Dago Tama de Tsoundzou étaient hébergés à Mtsangabeach, sous les tentes en bord de plage, en compagnie de leurs éducateurs.

Un adolescent frappe alors un de ses camarades qui décide de se venger à coup de couteau. Il va assener deux coups au niveau du fessier et du dos et blesser également un 3e jeune qui tente de les séparer.

Dimanche, c'est à Kahani, qu'un éducateur reçoit des coups de pieds, de poings et de tête. Il venait de confisquer son portable à un adolescent qui n'a pas apprécié. Profitant de la scène, un 2e mineur tente alors de sortir de la pièce en déverrouillant la porte avec un couteau et une fourchette. Un 2e éducateur qui s'interpose reçoit à son tour des coups de fourchettes au niveau du ventre.

Trois de ces jeunes ont été interpellés par les gendarmes de Sada et placés en garde à vue. Hier lundi, ils ont été présentés au procureur de la République de Mamoudzou avant d'être placés sous mandat de dépôt au centre de détention. Ils ont donc rejoint le quartier des mineurs de Majicavo.

Justice

Le député Boinali condamné à 2 mois de prison avec sursis pour conduite en état d'ivresse



Le député Boinali Saïd était présent à son jugement

Outre le délit de conduite en ayant dépassé de deux fois et demi le taux d'alcool autorisé, le député s'était emporté et avait menacé les policiers venus l'arrêter. Des faits soulignés par le président d'audience correctionnelle qui a demandé des garanties pour éviter toute récidive.

« Votre client est là ? », s'enquiert le procureur dès la porte du tribu-

nal correctionnel. Oui, il arrive, le député Boinali Saïd Toumbou, penaqué à la barre quand le président revient sur les faits.

Le 16 décembre dernier, peu après minuit, une patrouille de la Police aux Frontières (PAF) est appelée au niveau de Passamainty: un 4×4 est arrêté au milieu de la chaussée, feux de détresse allumés. C'est un véhicule qui entreprend de le dépasser qui informe la police, «

le conducteur lui semblait inconscient. » Lors de leur arrivée, les policiers constatent que le conducteur n'obtempère pas à leurs injonctions et démarre sa voiture, avant de la stopper.

Les policiers remarquent rapidement une forte odeur d'alcool et de vomit, « la chemise tachée, la cravate de travers ». Cette cravate, c'est celle du député Boinali Saïd, un conducteur qui tient des propos incohérents. Des jeunes indiquent que la voiture a auparavant emprunté la RN2 à contresens.

« Tu ne sais pas qui je suis ! »

Sur le chemin du commissariat, le député se fera menaçant: « Vous êtes très intelligents, mais demain vous devrez vous expliquer devant moi », et à un officier de police judiciaire, « Tu ne sais pas qui je suis ! », avant de réitérer les mêmes propos dans la salle d'attente du CHM avant la prise de sang qui révèlera 2,09 g d'alcool par litre de sang.

Dossier empilés TGIA la barre, Boinali Saïd Toumbou, se fait tout petit: « Je voudrais m'excuser pour les propos désobligeant que j'ai tenus alors que j'ai un devoir d'exemplarité de par ma fonction. » I ne peut en dire plus, si s'expliquer sur la raison de ses propos, hormis la quantité de bière qu'il avait bue la veille dans deux restaurants, rue du Baobab, puis à Kawéni.

Il n'a jamais été condamné, mais un fait récent, remontant au 24 octobre 2015, de conduite en état d'ivresse manifeste, a incité le procureur Joël Garrigue à joindre au dossier une ordonnance pénale, qui pèsera dans la

condamnation. Surtout que son immunité parlementaire est rendue inopérante par la circonstance de flagrant délit.

Boinali craque

Pour le procureur, l'homme à la barre est à la fois un prévenu comme tous les autres dans la salle d'audience ce mardi, jugés aussi pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, mais également un élu national, « garant par ses fonctions électives d'un devoir d'exemplarité ». Il ne veut pas entendre les excuses, « qu'on enregistre à longueur d'année à la barre », et demande des garanties.

Il requiert 3 mois de prison avec sursis, 18 mois de mise à l'épreuve avec obligation de soin, interdiction de se rendre dans un débit de boisson, un retrait de permis et 1.000 euros d'amende. Mais prévient surtout d'une voix forte: « la première fois, le tribunal avertit, la deuxième demande des soins, mais la troisième, incarcère. »

Deux mois avec sursis

Pour Nadhim Ahamada, l'avocat, et bâtonnier, qui se dit « fier de défendre le député Boinali Saïd », le plus dur a été fait. « La comparution de mon client pour des excuses à 8h du matin quand la salle est pleine, et non à 11h quand elle s'est vidée, est sa meilleure défense. » Stratégiquement parlant, il n'y avait en effet pas mieux pour contrer les propos arrogants tenus sous l'emprise de l'alcool, et il n'avait plus qu'à pointer la sanction populaire, « il a été victime de lynchage sur les réseaux sociaux et dans les médias, sa famille l'a vu dans des situations

indescriptibles, il en souffre. »

De fait, c'est un député en larmes qui revient de nouveau à la barre pour remercier son avocat.

Comme le procureur, le juge pointera à la fois l'uniformité des peines entre les justiciables mahorais, et, l'individualisation de la peine, « adaptée au prévenu ». Il condamnera le député à deux mois de prison avec sursis, avec mise à l'épreuve pendant 18 mois: « Vous serez suivi par un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, pour assurer votre obligation de soins auprès d'un médecin addictologue, avec interdiction de fréquenter des débits de boisson sur la période ». Une peine qu'il devra suivre s'il veut voir sa condamnation gommée, et s'il ne veut pas se retrouver face au Juge d'application des peines.

Il devra également s'acquitter d'une amende de 1.000 euros, et se voit suspendre son permis de conduire pendant 12 mois, « je ne demande pas de retrait, car vous n'êtes pas en récidive légale. » De peu...

Anne Perzo-Lafond



Justice

Affaire Roukia: Mathias Belmer conduit au centre pénitentiaire de La Réunion

Il s'est rendu. Mathias Belmer, un des protagonistes de l'affaire Roukia Soundi, était depuis sous le coup d'un mandat d'arrêt depuis sa condamnation à cinq ans de prison mercredi dernier par le tribunal correctionnel de Mayotte. Ce dimanche, il s'est donc rendu de lui-même au commissariat de Saint-Denis pour se constituer prisonnier.

À l'issue de son déférément au parquet de Saint-Denis hier lundi matin, Mathias Belmer a été conduit au centre pénitentiaire de Domenjod pour y purger sa peine de prison. Il a réaffirmé son souhait de ne pas retourner à Mayotte, une volonté qui a toutes les chances de se réaliser s'il ne fait pas appel de la décision du tribunal de Mayotte. Ce qui ne semble pas être le cas. Il a encore quelques jours pour décider.

Dans cette affaire, il a été reconnu coupable d'homicide involontaire, d'acquisition, offre, cession et usage de produits stupéfiants en récidive. Il avait en effet reconnu avoir fourni l'héroïne à la jeune Roukia avant de tenter d'en faire disparaître le corps à Trévani. Dans cette affaire, un policier ainsi qu'un gendarme du GIR de Mayotte ont également été condamnés à de la prison ferme pour avoir mis en circulation l'héroïne qui servait à payer leurs indics.

Lutte contre la délinquance

Mamoudzou: Des caméras pour tenter de casser l'insécurité



Entre 25 et 30 lieux pour positionner la vidéo-protection dans Mamoudzou

La commune de Mamoudzou organisait une visite de terrain avec un cabinet spécialisé dans la vidéo-protection ce mardi. L'objectif: installer entre 25 et 30 caméras pour s'attaquer à l'insécurité.

En métropole, les caméras dans les villes et les quartiers ont toujours eu leurs détracteurs et ont parfois soulevé des débats passionnés. Rien de tel, à l'heure actuelle, à Mamoudzou, où la crise sécuritaire est telle que le moindre début de réponse potentielle est vu avec intérêt. Face à la dérive des statistiques de l'insécurité, le choix des caméras est en tout cas celui de la mairie de Mamoudzou, une première réponse technique pour s'attaquer au fléau.

Ce mardi matin, c'était promenade dans les rues. En compagnie

d'experts de la société parisienne Spallian, spécialisée dans la vidéo-protection urbaine, Nassuf Addeni Daroueche, l'élu chargé de la sécurité, et des agents de Mamoudzou visitaient la première partie des sites qui pourraient accueillir ces caméras, une quinzaine de lieux répartis entre Doujani (école et collège), Passamaïnty et Cavani (Stade, équipements sportifs, rond-point du baobab). La seconde série sera repérée demain. Elle concerne essentiellement Kawéni et le centre de Mamoudzou (mairie, front de mer, rue du commerce, Place mariage, marché couvert...).

«Nous avons réalisé un grand nombre d'entretiens avec les services municipaux, la police nationale et la police municipale pour définir des zones où la présence de caméra pourrait avoir un effet sur la délinquance de voie pub-

lique», explique Nicolas Lesimple, de la société Spallian. Les chiffres des polices ont également été utiles. Une fois des zones définies, il restait à préciser le lieu le plus approprié pour l'installation de la caméra, en fonction de la zone observée mais aussi de contraintes techniques. C'était l'objectif de la visite de ce matin.

Directs et enregistrements

Car le principe consistera à envoyer les images en temps réel par ondes-radios vers un PC technique dans chaque quartier où les vidéos seront enregistrées et stockées pendant 15 jours. Elles seront également diffusées par l'ADSL vers un poste communal central, probablement installé dans la mairie ou dans les locaux de la police municipale, où elles seront observées en direct.

«La législation sur ces images est très claire. Un nombre limité et prédéfini de personnes sera habilité à regarder ces images, en temps réel ou enregistrées. Ce seront essentiellement des agents de la police municipale», indique Nicolas Lesimple, qui met en avant la notion de traçabilité : il faudra être identifié pour accéder aux images.

La balle aux politiques

Ces vidéos seront stockées 15 jours, soit moins que le maximum autorisé par la loi qui est de 30 jours. Ce délai permettra à la police, sur réquisition du procureur, de visionner voire de saisir des images qui permettraient de voir une scène de délinquance et d'identifier des auteurs.

«25 à 30 caméras, c'est un dispositif classique compte tenu de la taille de la ville, c'est ce qu'on pourrait

appeler un dispositif ‘raisonné’», indique Nicolas Lesimple.

Quant aux effets de tels dispositifs, ils sont toujours difficiles à prévoir. Entre diminution des faits ou déplacement de la délinquance, les débats sont souvent sans fin. Une chose est sûre, la réponse technique ne peut se substituer à la réponse humaine.

Spallian est un bureau d’étude qui propose son expertise pour imaginer et préparer le dispositif. Place maintenant aux politiques qui devront arbitrer le nombre exact, les lieux précis et le moment où ces caméras vont être déployées dans la ville. Concernant les sites visités ce mardi matin, pas besoin de préalables car l’éclairage public y est déjà installé et fonctionne plutôt correctement. Les premières caméras pourraient ainsi y être opérationnelles avant la fin de l’année.

RR

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Aérien

Air Austral: Les négociations marathon doivent reprendre aujourd’hui



Un avion Air Austral à Saint-Denis (Crédits photo: JIR)

La direction de la compagnie aérienne et le syndicat national des pilotes de ligne ont entamé hier lundi après-midi des négociations pour tenter de lever le préavis de grève déposé par le SNPL Alpa du 29 janvier au 1er février prochain.

Le lieu a été tenu secret, loin du siège d’Air Austral à proximité de l’aéroport Roland Garros et la rencontre s’est tenue à l’initiative de la direction. Les discussions ont été très longues et sont loin d’être terminées. Ce n’est que la nuit qui les a interrompues.

Pour la direction, l’appel à la grève «découle de la décision prise d’adresser un avertissement au délégué syndical SNPL après que ce dernier a proféré des menaces écrites à l’encontre d’un dirigeant de l’entreprise. Le SNPL Alpa s’appuie sur des sujets annexes afin

de pour justifier auprès de ses adhérents, des salariés de l’entreprise et du grand public, une grève dont le sujet central ne saurait être compris, à savoir l’avertissement.»

La direction indique aussi que l’ensemble des autres revendications ont «déjà toutes été, soit négociées, soit prises en compte par la mise en place d’actions concrètes au sein de l’entreprise.»

Le syndicat de son côté, parle d’une «dégradation progressive du climat social orchestré par un management qui œuvre dans l’absence totale du respect des partenaires sociaux.»

Interrompues tard dans la nuit, les négociations doivent reprendre aujourd’hui. Les deux parties semblent optimistes pour trouver un accord.

Le JDM
avec le JIR

Météo

Le point sur les intempéries présentes et à venir



Les flots des pluies et rivières se mêlent sur la route à Mangajou (Photos D.R.)

Des déluges d'eau se sont abattus sur le centre de l'île, provoquant des débordements de rivières et des inondations. C'est du moins le ressenti du commun des mortels, car, pour Météo France, il ne s'agit que des premières pluies de saison. Qui en annoncent d'autres.

Les routes ont été bloquées à Mangajou, à Chiconi et à Ouangani ce mardi en début d'après-midi lorsqu'un fort orage a éclaté sur

l'ensemble de l'île. « Aucun blessé », selon la gendarmerie, qui a juste signalé deux personnes bloquées un moment dans une vieille école désaffectée à OUangani.

A Mangajou, la route a été coupée par le débordement de la rivière, donnant quelques images spectaculaires, comme à Chiconi. « Aucun record n'a été battu », annonce Bertrand Laviec, Directeur de l'antenne locale de Météo France, « C'est un flux de mousson qui

nous amène les premières pluies de saison dont nous avions tant besoin. Malgré la forte pluviométrie dans le Centre de l'île à Pororani, Chiconi et Chirongui, nous restons sous les seuils de vigilance fortes pluies. » Les niveaux des eaux est aussi lié selon lui à des évacuations longtemps inutilisées, et parfois pas entretenues.

Les automobilistes ont du faire demi-tour dans le sud, et certains cours à Sada n'ont pu être assurés.

La journée de mercredi sera également pluvieuse comme le montre le bulletin du 27 janvier, « avec moins d'intensité », nuance le météorologue, « par contre nous suivons la situation du week-end à venir. C'est encore trop tôt pour se prononcer. » Tout en ajoutant que la pluie ne nous a pas encore écartés du risque sécheresse.

Dans sa comparaison du flux de mousson avec un cœur qui bat, avec de gros a-coups d'averses, nous n'en sommes pas encore à la phase de stabilisation et de pluies régulières, « qui inquièterait un cardiologue », mais qui assure une bonne pénétration dans les sols.

Anne Perzo-Lafond

LE JDM

Politique

«Un titre irresponsable»: Le sénateur Thani critique l'interview de Kamardine dans le Figaro



Thani Mohamed en discussion avec le président du département (Image d'archives)

En s'appuyant sur l'interview choc du député Mansour Kamardine dans les colonnes du Figaro, le sénateur Thani Mohamed Soilihi réagit au rapport de la Cour des Comptes sur la départementalisation de Mayotte. Un sujet sur lequel il était attendu, alors que ce mardi après-midi, le député Aboubacar interpellait le gouvernement à ce propos lors des questions en séances.

Le président Ramadani, présent pour cette audience, en conversation avec le sénateur Thani

Thani Mohamed en discussion avec le président du département

(Image d'archives)

Dans son rapport, la Cour des Comptes pointe du doigt les inégalités qui plombent le développement du territoire, s'en prenant à l'Etat pour avoir sous-doté le département, et au conseil départemental pour ses effectifs pléthoriques et l'inadaptation de son administration.

Elle évoque surtout une « départementalisation mal préparée, des actions prioritaires à conduire ». Pour Thani Mohamed Soilihi, le constat est « juste » : « la situation actuelle alarmante de Mayotte est

la conséquence d'une « responsabilité partagée entre le Département et l'Etat », l'Etat n'ayant pas « achevé à temps plusieurs chantiers majeurs » et le Département n'ayant pas « suffisamment adapté son organisation à ses nouvelles compétences ».

Le sénateur socialiste tient à préciser que depuis 2012 « le Président de la République et le Gouvernement n'ont eu de cesse de manifester leur volonté de consolider le processus de départementalisation et de respecter les engagements pris antérieurement en faveur de cette île. » Il est vrai que ce sont les missions successives de plusieurs ministères dont celui de la fonction publique, qui ont permis l'application de l'indexation des salaires, ou encore l'Allocation de rentrée scolaire, la régulation des prix du carburant, etc.

Peut mieux faire

Un département qui avoue ses difficultés à financer le Contrat de projet et les fonds européens

Il dresse d'ailleurs une longue liste des efforts consentis, comme l'arrivée d'un peloton de gendarmerie supplémentaire ou l'affectation de quarante-quatre agents de la police de l'air et des frontières pour lutter contre l'immigration clandestine.

Avec le Contrat de projet « qui permet à l'île de bénéficier de 378 millions d'euros », mais faut-il le rappeler, s'il ne connaît pas les difficultés de bouclage du précédent, les crédits consacrés à Mayotte entre 2012 et 2016 auraient progressé de plus de 24%. Une position semblable à la ministre des Outre-mer qui avait répondu à la Cour des

Mansour Kamardine : « Mayotte est au bord de la guerre civile »

Immigration clandestine massive, insécurité, chômage, misère... Le 101^e département français est en train de couler. Un de ses anciens députés lance un appel au secours.

Les flots des pluies et rivières se mêlent sur la route à Mangajou (Photos D.R.)

Comptes par les engagements effectués au bénéfice de notre île.

A la différence près que le sénateur observe que « ces mesures n'ont pas ostensiblement modifié la situation du département ». Mais, selon lui, le retard accumulé est considérable « et il n'est pas simple de rattraper une décennie d'inertie gouvernementale. » Il avait d'ailleurs été un des premiers, comme il le souligne, à interpeller le gouvernement sur la sous-dotation de Mayotte au regard des autres DOM.

« Contre-vérités »
Une pleine page dans le Figaro

Une pleine page dans le Figaro du 19 janvier

On ne peut donc pas encore parler d'accquis, mais les efforts faits ne doivent pas être bradés à la mode Mansour Kamardine dans le Figaro, selon lui. L'interview lancée sur un ton provocateur de « Mayo-

tte est au bord de la guerre civile », avait heurté en métropole. Un titre « irresponsable », selon le sénateur socialiste qui démonte une à une les « contre-vérités » assénées par l'ancien député LR.

Sur le désenclavement aérien et numérique tout d'abord : « Le Gouvernement a permis que soient mises en place à partir de juin 2016 des liaisons directes entre Paris et Mayotte. Par ailleurs, le passage à la 4G est prévu pour décembre 2016, ce délai étant nécessaire pour mettre en place une saine concurrence. » Des avancées très attendues par la population.

Les élus s'en étaient lavés les mains

Quant à l'itinérance téléphonique (roaming) le sénateur se veut rassurant, « des solutions sont en cours pour permettre aux ultramarins d'utiliser leur forfait téléphonique en métropole sans surcoût »,

bien que l'Arcep vienne de donner un avis négatif.

Thani Mohamed n'a aucune difficulté c'est sûr, à remettre les pendules à l'heure européenne, lorsque Mansour Kamardine indique que l'Etat décide de l'affectation des fonds européens « au lieu de laisser les élus locaux s'en charger », puisque « c'est le Conseil général de l'époque lui-même qui en a confié la gestion à l'Etat. »

Malgré les « lourds défis » qui attendent encore Mayotte, le sénateur, qui envoie pour la première fois un communiqué à la troisième personne du singulier, refuse qu'on jette de l'huile sur le feu « en participant à la désinformation des mahorais par la tenue de propos non vérifiés, non étayés, et le plus souvent inexacts. » Il appelle à « œuvrer ensemble pour le développement de cette île. »

A.P-L.

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Avis de constitution

Dénomination : Precis Topo
Siège social : 34 lotissement SIM - 97600 Tsoudzou 1
Objet : Vente, location et services en matériels topographiques. Etudes et relevés topographiques
Durée : 99 ans.
Capital : 3000 euros
Gérance : Monsieur Toilibou Said Ali demeurant 34 lotissement SIM - 97600 Tsoudzou 1
Immatriculation : RCS de Mamoudzou.

Pour publier vos annonces dans le Journal De Mayotte
E-mail : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
Tel : 07 85 05 96 59

Océan Indien

Revue de presse: les 2 ans de Héry, les attentes des Comoriens et le «bluff du siècle» à Maurice



REVUE DE PRESSE. L'actualité de ce mardi 26 janvier dans notre région est marquée par la condamnation d'un homme à 10 ans de prison dans un procès qui fascine les Réunionnais. Comme le relatais le JIR, plus tôt dans la journée, le procureur de la cour d'assises de La Réunion avait demandé 12 ans contre ce «gramoune» comme on dit là-bas, un bacoco pour les Mahorais, bref, un grand-père de

65 ans accusé du meurtre à coups de couteau de Prisca Savave, une femme de 36 ans.

Les faits se sont produits dans la nuit du 19 septembre 2013 et deux ans et demi après, l'accusé ne parvient toujours pas à expliquer son geste. Entre les deux s'était nouée une relation d'intérêt, l'homme prêtant régulièrement de l'argent à la femme alors qu'il se trouvait

lui-même en difficulté financière. Le verdict est donc tombé en début d'après-midi.

Les confessions d'une femme

A La Réunion toujours, c'est un livre politique qui fait beaucoup parler. Pas celui de Nicolas Sarkozy, qui agite les médias métropolitains, mais celui d'Huguette Bello, candidate malheureuse de la gauche aux dernières élections régionales de décembre.

Dans « Rêves d'enfants, convictions d'adultes », son premier recueil, l'élue évoque l'intimité de son enfance, son engagement politique ou sa rupture avec le parti communiste (PCR) qualifié de «déchirement et de délivrance». ... Un exercice de confidences peu courant sous nos latitudes dont les bonnes feuilles sont publiées par le JIR. «En quarante ans de carrière politique et militante, c'est la première fois qu'Huguette Bello se livre», note le JIR, dans un ouvrage édité à quelques milliers d'exemplaires.

Issue d'une famille de petits planteurs, on y apprend que, seule fille au milieu de 5 frères, on l'appelait « La petite lionne ». Aujourd'hui encore, pour elle, la politique «c'est aller à la rencontre des autres, combattre les injustices. Dans ma vie, c'est une constante. Victoire, défaite, je suis là. Pas un jour où je ne me lève pour travailler, traiter un dossier, recevoir ou accompagner quelqu'un.»

Bilan malgache, rêves comoriens

De politique, il en est question aussi dans la Tribune de Madagascar. Le journal revient sur les 2 ans au pouvoir du président Hery Raj-



Deux ans à la magistrature suprême

Le président Rajaonarimampianina promet de poursuivre ses réalisations

Capture d'écran de la Tribune de Madagascar du 26 janvier 2016

aonarimampianina, dans un article assassin. Si la Tribune indique que pour le président «beaucoup a été fait», pour le journal «le peuple n'a pas vu son quotidien s'améliorer».

Et la Tribune de citer les secteurs de la santé ou de l'éducation qui fonctionnent grâce aux prêts, aux aides ou aux actions des ONG voire du PAM, le programme alimentaire mondial.

«Les services publics les plus élémentaires sont en train de voler en éclat : la fourniture d'électricité laisse à désirer que ce soit en saison sèche ou en saison pluvieuse (...). Sans plus parler de cette eau du robinet qui -en plus d'être douteuse ces derniers jours- ne coule qu'au compte-gouttes à certaines heures de la journée», dénonce le journal.

Industriels inquiets, système judiciaire accusé de corruption et trafics de biens naturels qui se poursuivent... Le tableau est accablant.

Et finalement, il n'est pas si loin de

celui établi par les futurs électeurs comoriens. Le journal Al Watwan est allé demander à ceux qui s'apprêtent à voter pour la présidentielle ce qu'ils attendent des candidats. «L'énergie, l'eau, la santé et l'éducation sont en première ligne», note comme une évidence le média.

Projets franco-japonais aux Comores

A ceux qui déplorent qu'aucun programme d'investissement ne puisse réellement se mettre en place dans le pays, voici une réponse d'optimisme de la Gazette des Comores: le Programme Franco-japonais pour le développement durable du pays a identifié 3 projets prêts à être financés. Deux concernent la structuration d'un système de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers à Fomboni (Mohéli) et à Mutsamudu (Anjouan) et un 3e porte sur la gestion forestière communautaire d'Anjouan.

«Chacun sera financé à hauteur

de 50.000 euros », indique Ismail Bachirou, le directeur de l'environnement à la Gazette des Comores. Ces financements seront réalisés conjointement par la France et le Japon.

Le débat en héritage

Des projets essentiels, très éloignés de ceux qui font actuellement débat à l'île Maurice. Là-bas, on s'écharpe sur un projet gigantesque baptisé «Heritage City». Il s'agit de réaliser un nouveau quartier pour plusieurs dizaines de millions d'euros, dans lequel s'installeraient le siège du Premier ministre, le parlement et huit tours de bureaux pour les principaux ministères.

Financé par des fonds qatari et réalisé par des entreprises saoudiennes, ce projet est qualifié de «bluff du siècle» par le MMM, le mouvement militant mauricien, un parti d'opposition, repris par l'Express de Maurice. Pourtant, la présentation d'un «Master Plan» du projet, comme on dit à Maurice, est prévue pour la semaine prochaine.

RR

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.